

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01700

Numéro SIREN : 507 409 779

Nom ou dénomination : A.T.S. PEINTURES

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2024 sous le numéro de dépôt 6577

ATS PEINTURES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000.00 Euros

Siège social : 9 rue des Platanes

34090 MONTPELLIER

507 409 779 RCS MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS CLOS LE 30 JUIN 2023

APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE 30 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes par la Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'J' shape with a horizontal line extending to the right.

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
21540000 - MATERIEL INDUSTRIEL	3 001,13		3 001,13	3 001,13
28154000 - AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL		2 702,75	-2 702,75	-2 554,58
	3 001,13	2 702,75	298,38	446,55
Autres immobilisations corporelles				
21820000 - MATERIEL DE TRANSPORT	1 600,00		1 600,00	1 600,00
21830000 - MATERIEL BUREAU ET INFO.	3 349,15		3 349,15	3 349,15
28182000 - AMORT.MATERIEL TRANSPORT		1 600,00	-1 600,00	-1 600,00
28183000 - AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		2 304,24	-2 304,24	-1 576,74
	4 949,15	3 904,24	1 044,91	1 772,41
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	7 950,28	6 606,99	1 343,29	2 218,96
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
31000000 - STOCKS MAT.PREM.ET FOURN.	685,41		685,41	467,16
	685,41		685,41	467,16
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - CLIENTS	6 907,15		6 907,15	2 225,08
	6 907,15		6 907,15	2 225,08
Fournisseurs débiteurs				
40100000 - FOURNISSEURS	103,50		103,50	
	103,50		103,50	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
44400000 - ETAT-IMPOTS SUR BIC				3 434,00
				3 434,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44567000 - Crédit de TVA à reporter	41,00		41,00	
44583000 - REMBOURSEMENT TVA DEMAN				951,00
	41,00		41,00	951,00
Divers				
Disponibilités				
51200000 - CREDIT AGRICOLE	38 249,82		38 249,82	14 241,89
51211000 - BANQUE 3				11 648,04
51220000 - DAT EPARGNE	67 554,42		67 554,42	67 036,46
	105 804,24		105 804,24	92 926,39
Charges constatées d'avance				
48600000 - CHARGES CONSTATÉES D'AVAN	1 484,32		1 484,32	1 454,31
	1 484,32		1 484,32	1 454,31
TOTAL ACTIF CIRCULANT	115 025,62		115 025,62	101 457,94
COMPTE DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	122 975,90	6 606,99	116 368,91	103 676,90

Bilan détaillé

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10130000 - CAPITAL	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Réserve légale		
10610000 - RÉSERVE LÉGALE	500,00	500,00
	500,00	500,00
Report à nouveau		
11000000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR)	78 339,95	78 337,58
	78 339,95	78 337,58
Résultat de l'exercice	18 861,21	7 907,37
TOTAL CAPITAUX PROPRES	102 701,16	91 744,95
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45510000 - C/C TEXIER ALAIN	9 102,01	10 131,27
	9 102,01	10 131,27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	1 502,32	1 291,40
	1 502,32	1 291,40
Etat, Impôts sur les bénéfices		
44400000 - ETAT-IMPOTS SUR BIC	2 120,00	
	2 120,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
44571100 - TVA COLLECTÉE 10%	627,92	202,28
	627,92	202,28
Autres dettes fiscales et sociales		
44860000 - ETAT CHARGES À PAYER	315,50	307,00
	315,50	307,00
Dettes fiscales et sociales	3 063,42	509,28
TOTAL DETTES	13 667,75	11 931,95
TOTAL PASSIF	116 368,91	103 676,90

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue						
70401000 - TRAVAUX A 10%	81 672,09	90,87	78 490,64	95,81	3 181,45	4,05
70405500 - TRAVAUX 5.5%			2 475,69	3,02	-2 475,69	-100,00
70420000 - TRAVAUX A 20%	4 216,03	4,69	836,00	1,02	3 380,03	404,31
70430000 - TRAVAUX AUTOLIQUIDATION	3 990,50	4,44	120,00	0,15	3 870,50	NS
	89 878,62	100,00	81 922,33	100,00	7 956,29	9,71
Autres produits						
75800000 - PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	11,00	0,01	1,03		9,97	967,96
	11,00	0,01	1,03		9,97	967,96
Total	89 889,62	100,01	81 923,36	100,00	7 966,26	9,72
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de m.p & aut.approv.						
60100000 - ACHATS MAT.1ERE ET FOURN.	12 632,48	14,06	13 791,19	16,83	-1 158,71	-8,40
	12 632,48	14,06	13 791,19	16,83	-1 158,71	-8,40
Variation de stock (m.p.)						
60310000 - VAR.STOCKS MAT.1ERE,FOURN	-218,25	-0,24	90,32	0,11	-308,57	-341,64
	-218,25	-0,24	90,32	0,11	-308,57	-341,64
Autres achats & charges externes						
60410000 - SOUS TRAITANCE TTC			1 700,00	2,08	-1 700,00	-100,00
60616000 - CARBURANT	983,63	1,09	1 150,49	1,40	-166,86	-14,50
60616100 - CARBURANT TTC	110,00	0,12			110,00	
60630000 - PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	381,04	0,42	662,66	0,81	-281,62	-42,50
60640000 - FOURNITURES ADMINIS.	166,57	0,19	319,31	0,39	-152,74	-47,83
60680000 - VETEMENTS DE TRAVAIL	87,20	0,10	124,90	0,15	-37,70	-30,18
61320000 - LOCATIONS IMMOBILIÉRES			4 620,00	5,64	-4 620,00	-100,00
61350000 - LOCATIONS MOBILIÉRES	21,09	0,02			21,09	
61552000 - ENTRETIEN MAT. TRANSPORT	46,54	0,05	92,05	0,11	-45,51	-49,44
61600000 - PRIMES D'ASSURANCE	2 562,17	2,85	2 495,60	3,05	66,57	2,67
62260000 - REMUNERAT.INTERMED. HONO	2 656,68	2,96	2 546,84	3,11	109,84	4,31
62270000 - FRAIS D ACTES ET DE CONTENT			47,57	0,06	-47,57	-100,00
62510000 - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	99,07	0,11	58,34	0,07	40,73	69,81
62511000 - DÉPLACEMENTS TTC	9,20	0,01	4,85	0,01	4,35	89,69
62560000 - RESTAURANT PART DEDUCTIBL	52,45	0,06	63,69	0,08	-11,24	-17,65
62565000 - RESTAURANT PART NON DEDUC	-9,80	-0,01			-9,80	
62570000 - RESTAURANT	166,28	0,19	242,01	0,30	-75,73	-31,29
62600000 - FRAIS TELEPHONE	251,62	0,28	250,86	0,31	0,76	0,30
62610000 - AFFRANCHISSEMENTS	2,32				2,32	
62700000 - SERVICES BANCAIRES TTC	415,70	0,46	475,90	0,58	-60,20	-12,65
62810000 - COTISATIONS TTC	8,25	0,01			8,25	
	8 010,01	8,91	14 855,07	18,13	-6 845,06	-46,08
Total	20 424,24	22,72	28 736,58	35,08	-8 312,34	-28,93
MARGE SUR M/SES & MAT	69 465,38	77,29	53 186,78	64,92	16 278,60	30,61
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
63330000 - Formation continue (organisme)	186,00	0,21	355,00	0,43	-169,00	-47,61
63511000 - CFE/CVAE	639,50	0,71	620,50	0,76	19,00	3,06
63781000 - CSG DEDUCTIBLE	5 674,00	6,31	528,00	0,64	5 146,00	974,62

Compte de résultat détaillé

	du 01/07/22 au 30/06/23 12 mois	%	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Salaires et Traitements	6 499,50	7,23	1 503,50	1,84	4 996,00	332,29
64115000 - REMUNERATION GERANT	17 768,39	19,77	19 144,26	23,37	-1 375,87	-7,19
64115100 - CHARGES SOCIALES GERANT	20 054,48	22,31	19 905,32	24,30	149,16	0,75
64115200 - CHARGES LOI MADELIN GERANT	2 550,07	2,84	2 409,56	2,94	140,51	5,83
	40 372,94	44,92	41 459,14	50,61	-1 086,20	-2,62
Amortissements et provisions						
68112000 - DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	875,67	0,97	941,73	1,15	-66,06	-7,01
	875,67	0,97	941,73	1,15	-66,06	-7,01
Autres charges						
65800000 - CHARGES DIV.GEST.COURANTE	30,98	0,03	5,00	0,01	25,98	519,60
	30,98	0,03	5,00	0,01	25,98	519,60
Total	47 779,09	53,16	43 909,37	53,60	3 869,72	8,81
RESULTAT D'EXPLOITATION	21 686,29	24,13	9 277,41	11,32	12 408,88	133,75
Produits financiers						
76800000 - AUTR. PRODUITS FINANCIERS	517,96	0,58	66,96	0,08	451,00	673,54
	517,96	0,58	66,96	0,08	451,00	673,54
Charges financières						
66160000 - INTÉRÊTS BANCAIRES	14,04	0,02			14,04	
	14,04	0,02			14,04	
Résultat financier	503,92	0,56	66,96	0,08	436,96	652,57
RESULTAT COURANT	22 190,21	24,69	9 344,37	11,41	12 845,84	137,47
Charges exceptionnelles						
67120000 - CHARGES EXCEP./OP.GESTION			35,00	0,04	-35,00	-100,00
			35,00	0,04	-35,00	-100,00
Résultat exceptionnel			-35,00	-0,04	35,00	-100,00
Impôts sur les bénéfices						
69510000 - IMPOTS SUR BENEFICES	3 329,00	3,70	1 402,00	1,71	1 927,00	137,45
	3 329,00	3,70	1 402,00	1,71	1 927,00	137,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 861,21	20,99	7 907,37	9,65	10 953,84	138,53

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL SARL ATS PEINTURES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 116 369 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 18 861 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES GENERALES

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont étalées sur plusieurs exercices.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	7 950			7 950
Immobilisations financières				
Total	7 950			7 950
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 731	876		6 607
Immobilisations financières				
Total	5 731	876		6 607
ACTIF NET	2 219			1 343

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 536 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 907	6 907	
Autres	145	145	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 484	1 484	
Total	8 536	8 536	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 668 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 502	1 502		
Dettes fiscales et sociales	3 063	3 063		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 102	9 102		
Produits constatés d'avance				
Total	13 668	13 668		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	9 102			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 9 102 euros.

Charges à payer

	Montant
ETAT CHARGES À PAYER	316
Total	316

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 484		
Total	1 484		

ATS PEINTURES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000,00 Euros

Siège social : 9 rue des Platanes

34090 MONTPELLIER

507 409 779 RCS MONTPELLIER

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE EN DATE DU 30 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-deux,
le trente décembre, à vingt heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| - SOPHIE NAVON, propriétaire de | 12 parts |
| - ALAIN TEXIER, propriétaire de | 238 parts |

soit un total de	250 parts
sur les deux-cent cinquante (250) parts composant le capital social.	

ALAIN TEXIER préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales, tous les associés étant présents.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

A.T. SJ

Le président donne ensuite lecture du rapport spécial de la gérance et ouvre la discussion.

Il rappelle tout d'abord que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à 18 861,21 €, de la manière suivante :

- Un résultat de.....	18 861.21 €
- Un montant figurant au compte "Report à Nouveau" de	78 339.95 €
- Pour former une masse distribuable de.....	97 201.16 €
- Une somme de	25 000.00 €
à titre de dividende, soit par titre, un montant de	100.00 €
- et le solde, soit	72 201.16 €
au compte "Report à Nouveau" qui s'élèvera ainsi à	72 201.16 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 100,00 €.

A .
SN

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le 30/06/2022

- Dividende global distribué :	7 905,00 €
soit, par titre :	31,62 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	7 905,00 €

Exercice clos le 30/06/2021

- Dividende global distribué :	22 000,00 €
soit, par titre :	88,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	22 000,00 €

Exercice clos le 30/06/2020

- Dividende global distribué :	18 000,00 €
soit, par titre :	72,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	18 000,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues, ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues, entre Alain TEXIER et la société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023, conformément à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Il s'est agi de :

- Contrat de prévoyance, dans le cadre de la loi Madelin, souscrit auprès de la compagnie SAF BTP, au profit de Alain TEXIER, gérant et associé majoritaire, dont 2 550.07 euros ont été pris en charge par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés votants, Alain TEXIER s'étant abstenu et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité pour les conventions le concernant.

A.T
5N

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, ratifie la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé, clos le 30 juin 2023, à Alain TEXIER, gérant, pour un montant net de 17 768.39 euros, outre le remboursement de ses frais sur production des justificatifs.

De plus, la société a pris en charge les cotisations sociales assises sur la rémunération de la gérance, c'est-à-dire :

- pour les cotisations obligatoires (RSI et CSG déductible), un montant de 25 728.48 euros ;
- pour les cotisations facultatives (ressortant de la loi Madelin), un montant de 2 550.07 euros.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

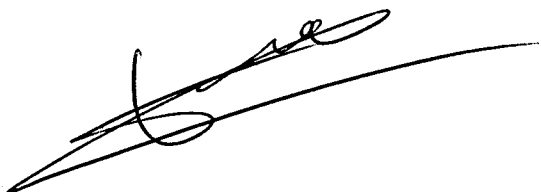
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

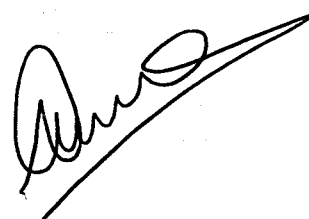
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

ALAIN TEXIER



SOPHIE NAVON



A 7

ATS PEINTURES

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000,00 Euros

Siège social : 9 rue des Platanes

34090 MONTPELLIER

507 409 779 RCS MONTPELLIER

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT

SOUMISE ET ADOPTÉE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2023

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à 18 861,21 €, de la manière suivante :

- Un résultat de.....	18 861.21 €
- Un montant figurant au compte "Report à Nouveau" de	78 339.95 €
- Pour former une masse distribuable de.....	97 201.16 €
- Une somme de	25 000.00 €
à titre de dividende, soit par titre, un montant de	100.00 €
- et le solde, soit	72 201.16 €
au compte "Report à Nouveau" qui s'élèvera ainsi à	72 201.16 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 100,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 mars 2024, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le 30/06/2022

- Dividende global distribué :	7 905,00 €
soit, par titre :	31,62 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	7 905,00 €

Exercice clos le 30/06/2021

- Dividende global distribué :	22 000,00 €
soit, par titre :	88,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	22 000,00 €

Exercice clos le 30/06/2020

- Dividende global distribué :	18 000,00 €
soit, par titre :	72,00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	18 000,00 €

Copie certifiée conforme
La Gérance

